

# Accessibilité à l'emploi pour les entreprises et les organismes sans but lucratif

Un Manitobain sur quatre fait face à des problèmes d'accessibilité.

La norme d'accessibilité à l'emploi exige que tous les employeurs se dotent de mesures, de politiques et de pratiques leur permettant de fournir à leurs employés et aux candidats auxquels ils offrent un emploi des mesures d'adaptation raisonnables. Les employeurs doivent envisager la mise en œuvre de mesures d'adaptation raisonnables aux différentes étapes de la relation d'emploi, selon les exigences applicables à leurs organisations. Ceci comprend le recrutement, l'offre d'emploi, le travail, le retour au travail et la formation.

Consultez notre **liste de contrôle pour les entreprises et les organismes sans but lucratif** ([pdf](#)) ([Word](#)) pour comprendre les exigences et les échéanciers applicables.

## Exigences applicables aux organismes plus importants

Toutes les organisations du secteur public et les entreprises et organismes sans but lucratif manitobains comptant au moins 50 employés doivent :

- consigner par écrit toutes les politiques et pratiques relatives à l'accessibilité à l'emploi, y compris le contenu de la formation et le calendrier de cette dernière;

- rendre ces documents accessibles au public et les offrir dans des formats accessibles, sur demande.

Nous pouvons vous aider.

## Ateliers

Renseignez-vous sur la **norme d'accessibilité à l'emploi** et son incidence sur vous en [vous inscrivant à une séance gratuite.](#)

Ressources sur la norme d'accessibilité à l'emploi :

Introduction à la norme d'accessibilité à l'emploi du Manitoba ([pdf](#)) ([Word](#))

Infographie sur l'accessibilité et l'emploi

Affiche « Parlons d'accessibilité dans le lieu de travail »

Renseignements sur les interventions d'urgence dans le lieu de travail :

Trousse à outils

Liste de contrôle pour les entreprises et les organismes sans but lucratif ([pdf](#)) ([Word](#))

Pour en savoir plus

[Norme d'accessibilité à l'emploi](#)

[Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi](#)